

SAINT-DENIS  
ET VOUS

LE TRAVAIL DES ÉLUS  
SUR LE TERRAIN

LES ACTIONS DE L'INTER-  
COMMUNALITÉ

L'ÉCOLE, LA JEUNESSE  
SPORT ET CULTURE

LA VIE ÉCONOMIQUE  
ET L'EMPLOI

ASSOCIATIONS  
ACTION SOCIALE  
ET SOLIDARITÉ



## > Sapeurs pompiers

Les CPINI de Saint-Denis et Péronnas se sont rapprochés

**Afin de renforcer la présence de pompiers volontaires sur la commune, les deux centres de première intervention non intégrés (CPINI) se sont rapprochés en juillet pour former un centre d'incendie et de secours (CIS).**

L'évolution de l'organisation des Centres de première intervention de Saint-Denis et de Péronnas est le fruit d'une réflexion menée depuis quelques mois.

« Plusieurs constats, partagés par les élus et les pompiers (bénévoles et professionnels) ont été faits, souligne Guillaume Fauvet. Tout d'abord, il y a une augmentation importante du nombre d'interventions (plus de 300 par an à Saint-Denis), qui est indéniablement en lien avec l'évolution de la taille de la commune, mais aussi probablement avec l'évolution du comportement des habitants qui n'hésitent plus à téléphoner aux pompiers. Ce premier constat est vrai pour notre commune, mais il l'est également pour l'ensemble du territoire. Dans de telles conditions, il est devenu difficile pour les pompiers d'assurer le service et d'intervenir systématiquement et/ou dans les temps.

D'autre part, il est apparu que plusieurs interventions étaient réalisées en doublon, à la fois par le CPI de Saint-Denis et le CIS de Bourg. Ces doubles interventions n'étaient pas toujours justifiées. »

Il devenait nécessaire que l'organisation actuelle évolue pour « renforcer le secours aux personnes et aux biens dans de bonnes conditions, précise Guillaume Fauvet. Mais aussi pour faciliter et valoriser l'engagement

bénévole de nos pompiers volontaires, et pour optimiser les moyens humains et matériels dédiés aux interventions. »

Il y a un an et demi, les deux CPINI, conscients de cet état de fait, ont pris les devants et, en accord avec les maires de Saint-Denis et de Péronnas, ont commencé à réaliser des manœuvres ensemble, à mettre en place des formations communes, à organiser des rencontres et des échanges de savoir-faire, afin de favoriser le développement d'une coopération entre eux.

Parallèlement, le SDIS (Service départemental d'incendie et de secours) de l'Ain faisait le même constat. « En effet, en raison de la circulation très importante, notamment aux heures de pointe, les sapeurs

pompiers professionnels de Bourg-en-Bresse ont de plus en plus de difficultés à traverser la ville et donc à répondre dans les temps aux appels reçus, poursuit Guillaume Fauvet. L'objectif de la création de ce nouveau CIS est l'amélioration de la couverture des risques dans le bassin ouest de l'agglomération de Bourg-en-Bresse, mais aussi d'avoir un centre avec un effectif de base solide (32 sapeurs pompiers), de déployer des moyens et de donner de nouvelles missions aux pompiers volontaires, ce qui constitue une reconnaissance de leur engagement et qui leur permettra de monter en compétences et d'avoir de nouvelles responsabilités. »

### > Le CIS Seillon a vu le jour le 1<sup>er</sup> juillet

Les pompiers des deux centres ont accueilli très favorablement la fusion de leurs deux centres. Tous ont fait preuve d'une grande motivation et n'ont pas hésité à prendre sur leurs jours de congé (entre 10 et 15 jours) pour se former et être désormais habilités au secours à la personne.

Il a été décidé que ce serait la caserne de Péronnas (155, allée du Thioudet) qui logerait le nouveau CIS, le bâtiment étant plus grand et plus adapté.

Le nouveau centre d'incendie et de secours s'appelle désormais le CIS Seillon.

Sous l'autorité du SDIS de l'Ain, ses missions seront le secours en équipes avec un véhicule de secours aux victimes (VSAV) fourni par le SDIS, la protection des biens et de l'environnement avec un véhicule tout usage (VTU, existant à Saint-Denis), l'intervention incendie-protection avec un véhicule de première intervention (VPI) issu d'un des deux centres. Il restera à prévoir un véhicule léger.

« Deux pompiers et quatre infirmiers volontaires ont déjà demandé à rejoindre le CIS, conclut Guillaume Fauvet. Le rapprochement a été bien anticipé, et tout s'est fait rapidement, parce que les pompiers étaient très motivés et volontaires. Et il est important de noter que cette nouvelle organisation ne change rien pour les personnes, le service sera toujours rendu et les secours toujours plus réactifs. »



GUILLAUME FAUVET, MAIRE

### DU CHANGEMENT POUR LA RENTRÉE

Deux évolutions majeures sont intervenues cet été dans l'organisation des services à la population. Ils concernent le changement des rythmes scolaires à l'école du Village et la création d'un centre d'intervention et de secours départemental.

À la suite de l'évaluation des temps d'activités périscolaires menée l'an passé et après concertation avec les parents d'élèves, les associations et les enseignants, le conseil municipal a acté, non sans débat, le retour à la semaine de 4 jours à l'école du Village alors que, par cohérence avec les écoles de Bourg, elle reste à 4,5 jours aux Lilas-Vavres et au Peloux. Ce choix particulier d'horaires variables suivant les groupes scolaires s'appuie sur notre volonté de privilégier une école de proximité et de l'adapter aux contextes spécifiques de chaque quartier. Ce nouveau changement démontre une fois de plus qu'il n'y a pas de solution unique pour concilier calendrier scolaire, organisation familiale et rythme de l'enfant. À nous tous de nous adapter et de partager nos choix, avant tout dans l'intérêt de nos enfants. Merci à toutes celles et tous ceux qui se sont investis durant cinq ans dans la belle aventure des TAP. Il en reste des expériences fortes qu'il nous revient aujourd'hui de valoriser sous une autre forme et dans un autre cadre.

En premier abord, difficile de faire lien entre l'organisation de l'école et celle de nos pompiers ! Le rapprochement des CPINI de Saint-Denis et de Péronnas avec le SDIS relève pourtant des mêmes logiques : adapter notre organisation pour répondre à l'évolution des besoins, valoriser et faciliter les savoir-faire locaux et l'engagement citoyen. Concrètement, pas de changement dans le service rendu : en cas de besoin, composez toujours le 15, le 18 ou le 112 pour solliciter l'assistance des pompiers qu'ils soient bénévoles ou professionnels. En revanche, une nouvelle organisation du CIS Seillon : des missions élargies, des équipes renforcées, des moyens mutualisés. Merci à tous nos pompiers d'avoir pris « à bras le corps » ce projet et d'y avoir consacré aussi rapidement toute leur énergie. Ce projet est le leur. Vous pouvez compter sur leur engagement pour le faire vivre.

Il n'y a pas de fatalité dans l'obligation de réorganiser nos services publics, juste des valeurs à préserver pour que ces réformes gardent du sens. La proximité, la solidarité, l'engagement citoyen et le travail dans la concertation font assurément partie de celles-ci.



**Vacances, je n'oublie rien...**

La recette est simple et habituelle, vous prenez des rayons de soleil, de l'eau, une boisson rafraîchissante, une sieste, un peu de sport et vous êtes en position détente, prêt à tout oublier. Sauf que cette année, le soleil a brûlé les ailes de nos dirigeants de toutes les strates du pouvoir.

Ces « Coquins » qui nous dirigent, aux nombreuses promesses orales ou écrites sans suite, nous seront un jour redevables.

Soyons rassurés, l'automne pointe son nez avec ses jolies couleurs et son lot de feuilles, des arbres ou d'ailleurs, pour nous permettre de rêver à un monde où l'argent ne serait pas le roi.

En plus du réchauffement climatique, nous vivons une drôle de situation !

**Le groupe Minoritaire**  
Tél. 07 87 85 08 26

**ÉCHOS DU CONSEIL**

**> Conseils municipaux de juin et juillet**

**Environnement et cadre de vie**

• Présentation du projet d'aménagement des chemins ruraux ayant vocation à sécuriser les déplacements, notamment à vélo, pour un montant prévisionnel de 12 400 € HT.

Dotation d'Équipement des territoires ruraux pour le projet de modernisation et labellisation « Départementale » du mur d'escalade du gymnase du Village pour un montant prévisionnel de 102 000 € HT.

– Demande de subventions auprès de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public local (DSIL) pour le projet de mise en accessibilité du parc du Vallon de la Violette et l'aménagement d'un parcours de santé intergénérationnel pour un montant prévisionnel de 50 000 € HT.

**L'intégralité des comptes rendus des conseils municipaux est consultable sur le site internet de la mairie [www.stdenislesbourg.fr](http://www.stdenislesbourg.fr)**

**Vie locale**

• Création de l'association « Les Croisés de la Force » dont l'activité consistera à réaliser des chorégraphies inspirées de la série cinématographique « Star Wars », et qui disposera du gymnase des Vavres le mardi soir de 18 h 30 à 20 h et du gymnase du Village, le dimanche matin de 10 h 30 à 12 h.

**Finance**

– Demande de subventions auprès de l'État au titre de la

**ÉCHOS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS (CME) ET DU CONSEIL MUNICIPAL JUNIOR (CMJ)**

**> Du côté du CME**

Les enfants sont allés au Pré Joli pour faire l'inventaire des jeux du parc (certains seront à revoir). Des débuts de pistes de réflexion ont été notés pour l'année prochaine.

Un panneau a été réalisé pour les 10 ans de la Petite unité de vie, devenue MARPA, avec le ressenti des enfants sur leurs deux après-midis passés là-bas.

**> Du côté du CMJ**

La capsule temporelle, contenant des objets d'aujourd'hui, que les jeunes préparaient depuis plusieurs mois a été déposée dans le clocher de l'église le 1<sup>er</sup> juin. Un moment fort pour le CMJ investi dans ce projet depuis septembre 2016. Ils se retrouveront dans 30 ans pour ouvrir leur capsule.



L'un des jeunes a eu l'initiative d'écrire un courrier pour présenter la démarche sur le site de l'Élysée afin d'inviter le Président de la République à cette cérémonie. L'Élysée a répondu que l'agenda de ce dernier ne lui permettait pas de répondre favorablement à cette invitation, toutefois, devant l'insistance du jeune conseiller, le Président a réservé une surprise au CMJ en s'adressant aux jeunes à travers une petite vidéo (voir la page Facebook de la commune).

Dans sa lutte contre les mégots jetés par terre, le CMJ a mis en place des affiches (derrière la mairie et à la salle des fêtes), ainsi que deux cendriers (un au terrain de boule et un à l'angle du Pôle) pour inciter les fumeurs à plus de civilité. Et ça fonctionne ! Les mégots ne jonchent désormais plus le sol ! Les jeunes appréhendaient un peu et pensaient que leurs affiches ne resteraient pas en place...

Le CMJ a également prévu de se rendre aux festivités prévues pour les 30 ans du jumelage avec Schutterwald.

**✓ À noter**

Tous les jeunes résidents à Saint-Denis-lès-Bourg en classe de 6<sup>e</sup> (collège public ou privé) peuvent s'inscrire pour intégrer le CMJ. Pour cela, il faut se rendre en mairie pour procéder à une préinscription.

**> Rentrée scolaire**

**Il y a quelques semaines déjà, les enfants ont repris le chemin de l'école après la pause de l'été. C'est l'occasion de faire le point sur les effectifs et les nouveautés de la rentrée.**

- L'école du village compte 285 élèves au total répartis en six classes de maternelles, soit une de plus par rapport à la rentrée dernière, et cinq classes élémentaires, soit une de moins que l'an dernier.
- À l'école des Lilas, l'enseignante qui assure la décharge de la directrice est partie. Elle est remplacée par Marine Viry. Les 142 élèves sont répartis en six classes élémentaires.
- À l'école des Vavres, les 121 élèves sont répartis en cinq classes maternelles.
- L'école du Peloux compte 329 élèves répartis en 4 classes élémentaires et 5 classes maternelles.
- Le collège compte 541 élèves qui sont répartis en 21 classes.



**> Retour à la semaine de 4 jours pour l'école du Village**  
**Pôle Pyramide s'est réorganisé**

**Le conseil d'école ayant voté un retour à la semaine de 4 jours pour l'école du Village dès la rentrée 2018-2019, une nouvelle organisation a dû être mise en place au sein de Pôle Pyramide qui, jusqu'à présent, avait la charge des temps d'accueil périscolaires.**

Comme l'explique Olivier Molé, directeur de Pôle Pyramide, « désormais, le temps de midi dure moins longtemps et plus aucune activité n'est proposée aux enfants. Nous avons uniquement en charge la surveillance de la cantine. Le changement le plus important que nous connaissons concerne l'accueil du mercredi matin, puisque dorénavant, le centre de loisirs est ouvert comme une journée "normale" de période extra scolaire. Pour cette matinée supplémentaire d'ouverture, les parents peuvent bénéficier des aides aux vacances, au même titre que pendant les congés scolaires. Il est également important de noter qu'en raison

de cette réorganisation, plusieurs animateurs se sont retrouvés sans travail et leurs contrats se sont donc arrêtés fin juillet. Nous nous sommes adaptés et nous avons mis en place, en interne, une nouvelle organisation afin de gérer le restaurant scolaire. Nous avons également dû réorganiser les horaires des différentes équipes, car tout le monde n'était pas forcément disponible pour travailler le mercredi matin. Nous avons œuvré pour être prêts pour la rentrée et pour que tout se passe dans les meilleures conditions pour chacun. »



**> Stationnement réservé aux personnes à mobilité réduite**  
**Halte aux incivilités !**

**Une place pour handicapés a été faite à proximité du centre de loisirs pour permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder plus facilement à l'école et au centre de loisirs. Malheureusement, cette place n'est pas souvent laissée libre.**

En fin d'année dernière, de nombreuses activités ont été mises en place dans les écoles, au centre de loisirs et durant les temps périscolaires afin de sensibiliser les enfants aux différents handicaps qui peuvent toucher chacun de nous.

Pour l'occasion, un concours de dessin a été organisé sur le thème « respectons les places pour les personnes à mobilité réduite ».

À l'issue de ce concours, six dessins ont été sélectionnés et ont été apposés sur 22 panneaux commandés par la municipalité. Ces panneaux ont été disposés sur 22 places réservées aux personnes en situation de handicap. L'inauguration de

ces derniers a eu lieu le 30 juin en présence de personnes concernées par le handicap et des cadeaux ont été remis aux gagnants.

Des flyers représentant ces dessins et mentionnant le rappel de la loi ont été réalisés. Ils ont été distribués dès cet été.

**À noter : la municipalité sera dans l'obligation de verbaliser les contrevenants si ces emplacements ne sont pas respectés, et ce dès la rentrée scolaire. Les enfants sont sensibilisés, espérons qu'ils sauront passer le message à leurs parents...**

## > Voie centrale banalisée

### Priorité aux cyclistes

L'adaptation de l'espace public aux cyclistes passe par la mobilisation d'une large palette d'outils. La chaussée à voie centrale banalisée (CVCB) est un outil permettant de prendre en compte les cyclistes dans les cas rares où les contraintes géométriques et circulatoires rendent impossible le recours aux aménagements cyclables traditionnels.

La Chaussée à voie centrale banalisée (CVCB), autrefois appelée « Chaucidou » (contraction de « chaussée pour les circulations douces »), est un concept qui vient de Suisse et d'Allemagne. Ce nouveau type d'aménagement de chaussée, qui permet le partage de la voirie, a récemment vu le jour à Saint-Denis-lès-Bourg. Les rues de la Charpine et Nungesser et Coli sont désormais aménagées sous forme de CVCB. Prochainement, la rue du petit Montholon, dont les travaux sont en cours, sera également aménagée selon ce principe. En 2019, ce sera la tour du chemin des Oures.

#### > Comment circuler ?

Une chaussée à voie centrale banalisée est

une voie unique, sans sens de priorité et sans marquage axial, avec deux accotements larges sur les côtés. Ces accotements revêtus sont appelés rives. Les véhicules motorisés roulent sur la voie centrale bidirectionnelle.

Les cyclistes quant à eux sont invités à circuler au centre de la rive qui n'est pas une piste cyclable et peut donc, en cas de besoin, être chevauchée par les véhicules motorisés.

Dès qu'un véhicule arrive dans l'autre sens : les deux véhicules ralentissent, se déportent légèrement sur l'accotement pour se croiser, avant de se repositionner sur la voie centrale. En situation de croisement et en présence d'un vélo, la voiture attend derrière le vélo avant de reprendre sa place.



© CVCB\_doc CEREMA



## > Parc des Vavres

Les travaux d'aménagement commenceront à l'automne

Le parc des Vavres est situé entre l'école des Vavres et l'école des Lilas. Actuellement, il a une double vocation : parc public avec des jeux d'enfants et terrain de sport pour les scolaires. Étant fortement dégradé, les villes de Bourg et de Saint-Denis ont souhaité le réaménager et en faire un parc destiné aux familles.

Les écoles se servent peu du parc des Vavres comme terrain de sport. De plus, elles disposent du gymnase à proximité. Aussi, l'objectif est de réhabiliter ce parc pour en faire un espace familial.

du parc mesure environ 200 m). Il était également primordial que cet espace soit très ombragé, avec beaucoup de verdure. Autour du parc, de nouvelles places de stationnement vont être aménagées.»

communes procéderont aux travaux de réaménagement du parc. Pour Saint-Denis, nous démarrerons les travaux de voirie à l'été 2019, avec l'aménagement du parvis de l'école des Vavres où la priorité sera donnée aux piétons.»

#### > Un projet commun Saint-Denis/Bourg-en-Bresse

«Outre la réhabilitation du parc, la voirie est également à revoir, poursuit Patrick Bouvard. Bourg-en-Bresse a la charge de réaménager la sortie de l'école des Lilas, avec notamment la mise en place d'une écluse routière\* pour limiter la vitesse de circulation. À l'automne 2018, les deux

Le budget prévisionnel de réaménagement du parc est de 85 000 € réparti entre Bourg-en-Bresse (45 000 €), Saint-Denis-lès-Bourg (25 000 €), et les bailleurs sociaux des immeubles alentour (15 000 €). Ce budget s'entend hors aménagement de voirie, dont le financement est propre à chaque commune.



## > Rue du petit Montholon

Les travaux sont en cours

Le chantier de la rue du petit Montholon est commun avec Bourg-en-Bresse. La première phase des travaux concernait les réseaux d'assainissement et d'eau. La deuxième phase a commencé en septembre et concerne la réfection de la voirie. Les travaux devraient être achevés en novembre.



Dans cette rue, existaient deux conduites d'eau potable. L'objectif était de supprimer la conduite d'eau potable de Bourg-en-Bresse (plus vétuste) et de conserver celle de Saint-Denis pour alimenter ensuite tous les riverains avec la même conduite. Une convention a été passée entre les deux villes : il s'agit d'une desserte commune de l'eau potable, la facturation reste inchangée et chacun payera sa part, comme c'est le cas aujourd'hui.

La conduite d'eaux usées a quant à elle été remise à neuf.

Les travaux ont pris un peu de retard cet été, et quelques difficultés ont été

rencontrées, notamment avec le remplacement et le raccordement des eaux pluviales qui n'ont pas toujours été simples.

#### > Aménagement de la chaussée

Les travaux d'aménagement de la chaussée seront réalisés en octobre/novembre. Comme pour les rues de la Charpine et Nungesser et Coli, la chaussée sera désormais aménagée en voie centrale banalisée. Des écluses\* et un plateau surélevé seront également mis en place afin de réduire la vitesse et sécuriser la circulation des usagers.

Lors des réunions publiques, les riverains ont également insisté pour que des carrés de légumes soient aménagés. Nous avons aussi pris en compte leurs demandes en termes de stationnement dans la rue.

\*Écluse routière : Une écluse est un resserrement de la chaussée ne laissant subsister qu'une largeur de voie. Le trafic passe donc de façon alternée.

## > Bout'chou

### Des travaux à la crèche pour un meilleur accueil

Le bâtiment de la crèche, tel qu'il a été conçu, n'était pas adapté pour l'accueil de jeunes enfants. En effet, les pièces n'étant pas cloisonnées jusqu'au plafond rendaient l'ensemble extrêmement bruyant ce qui nuisait aux siestes des tout-petits. De plus, le bâtiment étant totalement vitré, la température à l'intérieur n'était jamais convenable : trop chaud en été et trop froid en hiver. Des travaux ont donc été envisagés pour pallier ces inconvénients.

#### > Isolation phonique

« Trois salles ont été identifiées comme étant génératrices de bruit : la salle de motricité des grands, la salle d'animation et la salle de motricité des tout-petits, explique Romain Moreau, directeur des services techniques. Cette année, des travaux ont été réalisés dans la salle de motricité des grands, ce qui a permis de valider la solution choisie. Durant les vacances de printemps, des panneaux acoustiques, dont la propriété est d'absorber le son, ont été apposés sur les murs et au plafond. De plus, nous avons cloisonné la pièce

jusqu'au plafond puisque tout était ouvert jusqu'à présent. Le personnel de la crèche a noté une réelle amélioration et les salles réservées aux temps calmes à proximité ont été nettement moins perturbées. C'est l'entreprise ITS acoustique (Isolation technologie service), choisie après consultation, qui a réalisé ces travaux. Le coût estimé pour chaque salle est de 12 000 € TTC. Les travaux d'amélioration des deux autres salles seront entrepris en 2019 et 2020. »

#### > Isolation thermique

« Le rafraîchisseur d'air financé il y a quelques années par la municipalité

ne faisait pas son office puisque tout était ouvert à l'intérieur, poursuit Romain Moreau. Après avoir lancé un appel d'offres, nous avons sélectionné l'entreprise Juillard qui a mis en place durant l'été une pompe à chaleur réversible. L'ancien système, devenu obsolète, a été enlevé. Au rez-de-chaussée et au premier étage, l'air frais est redistribué dans les salles via des cassettes disposées au plafond. Toutes les salles sont concernées, sauf la cuisine, les dortoirs et la salle de repas. Le coût de cette réalisation est de 60 000 € TTC. »

## > Centre socioculturel

### Des travaux pour garder la chaleur

Le bâtiment du centre socioculturel connaît un problème de déperdition de chaleur en hiver à cause de sa porte d'entrée toujours ouverte en raison des nombreuses allées et venues. Des travaux d'amélioration vont être entrepris en fin d'année pour que le centre conserve sa chaleur à l'intérieur en période hivernale.

« Plusieurs solutions ont été envisagées pour pallier cette déperdition de chaleur en hiver, souligne Romain Moreau. Celle qui a été retenue est de réaliser un sas dont les portes s'ouvriront et se fermeront automatiquement, tout en créant une porte d'entrée manuelle sur la gauche. Toutes les études concernant cette réalisation ont été faites et les travaux sont prévus fin 2018. D'autre part, la CTA (centrale de traitement d'air) du bâtiment n'ayant jamais été entretenue, nous allons procéder à sa révision complète (nettoyage, changement de tous les filtres) et remettre sa maintenance à neuf, ce qui devrait permettre également un meilleur chauffage en hiver. Ce nouveau sas permettra également de répondre aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. »

✓ **À noter :** L'an prochain, il est prévu que le centre de loisirs puisse accueillir plus d'enfants. À cette fin, nous avons réalisé des travaux d'entretien du bâtiment : peinture, nouvelles portes anti-pince doigts, sécurisation de l'électricité et des cages d'escaliers...

## > Abords de la chaufferie

### Les travaux d'aménagement ont été réalisés

Dans le prolongement du parc multisports, il restait un espace autour de la chaufferie qui n'était pas aménagé. L'idée a alors été lancée d'y créer un terrain de beach-volley qui a vu le jour durant l'été.



« Les abords de la chaufferie étaient jusqu'alors entièrement gravillonnés, explique Patrick Bouvard. L'objectif était d'aménager l'espace tout en conservant la possibilité d'y accéder ponctuellement avec un camion, pour l'acheminement d'une estrade par exemple, comme c'est le cas lors des championnats de boule qui se tiennent à cet endroit. En revanche, nous ne voulions pas que cette voie soit ouverte aux voitures, il s'agit uniquement d'un chemin d'accès stabilisé. Nous avons donc conservé un espace de verdure, une terrasse devant la salle de la chaufferie pour accueillir les parties de pétanque, et l'équipe des services technique a réalisé la mise en place du terrain de beach-volley. D'autre part, le parc multisports va s'enrichir d'un nouveau module, pour lequel la consultation est en cours. Cet espace convivial et familial est désormais prêt à vous accueillir ! »

## > Allée des sports

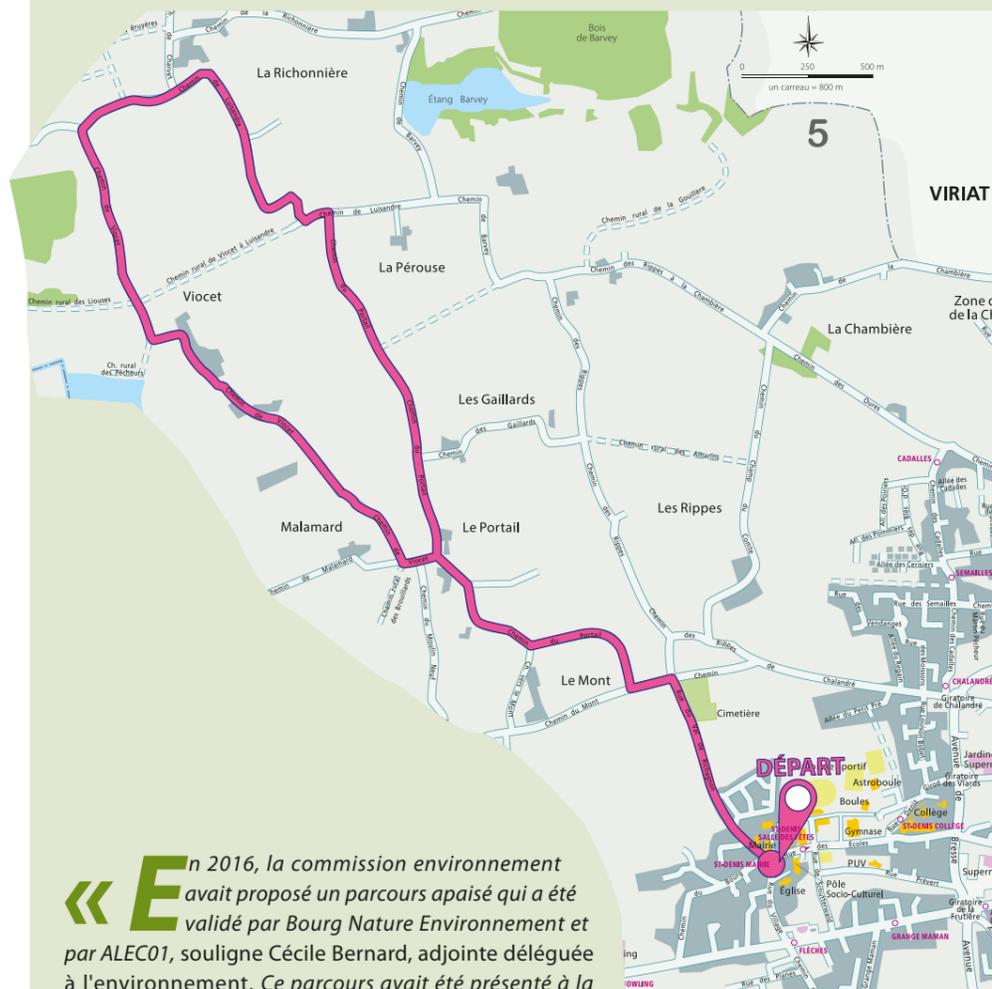
### Bientôt un mail paysagé

Il y a quelques années, l'allée des sports était une rue goudronnée sur laquelle circulaient les voitures. Elle était aussi empruntée par de nombreux piétons, notamment les parents qui accompagnaient leurs enfants à la crèche ou à l'école. Avec la mise en place du plan Vigipirate, cette rue a été fermée à la circulation. L'objectif aujourd'hui est d'en faire une promenade paysagée.

« Plusieurs pistes de réflexion ont été émises quant à l'aménagement de cette voie et différents axes ont été retenus, souligne Patrick Bouvard. Tout d'abord, il nous est apparu évident que cette voie soit réservée aux modes de circulations apaisés (vélos et piétons), tout en laissant la possibilité aux services techniques, aux pompiers et aux transporteurs livrant la crèche d'y circuler en cas de besoin. Cette voie ne sera pas droite, mais sinueuse. Des arbres seront plantés pour offrir un espace ombragé, et la verdure sera privilégiée. Ce sont les services techniques qui se chargeront de la plantation et de l'entretien. Plusieurs bancs seront également installés. L'idée est que les habitants puissent se promener le long d'un chemin arboré et agréable. À terme, nous envisageons de changer la dénomination de cette allée pour qu'elle corresponde à son futur usage. Le projet est en cours de réflexion, nous lancerons un appel d'offres en fin d'année pour le choix du maître d'œuvre qui réalisera cette promenade. Les travaux devraient commencer au premier semestre 2019. »

## > Jalonnement rural

### Sécuriser les circuits des modes de transports apaisés



« En 2016, la commission environnement avait proposé un parcours apaisé qui a été validé par Bourg Nature Environnement et par ALECO1, souligne Cécile Bernard, adjointe déléguée à l'environnement. Ce parcours avait été présenté à la population lors de la balade urbaine de septembre 2017. À cette occasion, de nombreux parents ont demandé à ce que soit mis en place un jalonnement sécurisé en secteur rural pour que les jeunes puissent se rendre à vélo ou à pied à l'école ou à leurs activités en toute sécurité.

Les élus de la commission environnement accompagnés des jeunes des CME et CMJ ont alors enfourché leurs vélos pour repérer les points potentiellement dangereux sur un premier parcours déterminé, ce qui a permis de réaliser une carte de ce circuit.

Cela a permis de vérifier si la signalisation en place correspondait bien aux usages, et de constater un manque de visibilité ainsi que des voies étroites à certains carrefours. Des pictogrammes « attention vélo » seront donc installés ainsi que des bandes plastiques au sol afin de bien démarquer les voies de circulation des véhicules motorisés. Sur quelques virages, des voies cyclables seront aménagées et des panneaux réalisés par les jeunes des CME et CMJ seront implantés. Enfin, il sera procédé au busage de quelques fossés. »

Ce circuit était prioritaire et constitue une première approche du jalonnement rural. Les élus verront à l'usage pour faire évoluer ce parcours par la suite.

#### > Un rendez-vous à ne pas manquer

« Ce parcours sera présenté à la population lors de la balade urbaine du 6 octobre prochain, précise Cécile Bernard. Cette rencontre sera l'occasion de recueillir les remarques des habitants et d'avoir un retour sur ce qu'ils en pensent. Nous montrerons ce qui a été fait et nous parlerons également des futures réalisations qui seront faites pour l'aménagement des chemins pédestres de la commune.

Nous en profiterons pour rappeler aux riverains les règles quant à l'entretien des arbres se trouvant sur leurs propriétés en limite de voies publiques. La question de l'entretien des fossés et des sentiers pédestres, qui est de la compétence des services techniques, sera également abordée. »

## > Vallon de la Viole

### Les aménagements à venir



C'est l'entreprise Gilles Garnier qui a été choisie, après consultation, pour réaliser le cheminement piétonnier du vallon. L'objectif est de conserver l'esprit nature, rural et champêtre du site. Une fois que le cheminement aura été réalisé, un parcours intergénérationnel destiné aux petits et aux grands sera mis en place. Quatre agrès accessibles à tous ont été choisis pour réaliser ce parcours :

- 2 modules bodyboomers® en acier
  - 2 bancs en bois à trois places facilitant le positionnement d'un fauteuil roulant
- Le choix du kiosque, dont la vocation est d'être un lieu de regroupement et de rencontres, est en cours.

À l'automne, des haies seront également plantées.

Body boomer® : équipement de fitness de plein air ludiques et accessibles à tous



## > Champion de France de sport partagé

Ça bouge au collège Yvon Morandat

Le collège Yvon Morandat a participé au Championnat de France de Badminton et tennis de table sport partagé à Reims. Cette épreuve s'est déroulée sur deux jours, jeudi 31 mai et vendredi 1<sup>er</sup> juin.

En sport partagé, les équipes doivent obligatoirement être composées de participants ayant une reconnaissance de handicap, ce qui concernait deux élèves sur les six de l'équipe encadrée par Monsieur Josseron, professeur d'EPS et coordonnateur de la section sportive Badminton et par Madame Cattin, auxiliaire de vie scolaire (AVS). Arrivés dans l'après-midi du mercredi, les élèves et leurs encadrants ont profité de l'occasion pour visiter la cathédrale de Reims.

### > L'équipe Morandat invaincue durant le tournoi

Dès le jeudi matin, les phases de poule ont débuté. En fin de journée, l'équipe Morandat a fait le plein de confiance en restant invaincue : elle a remporté successivement ses matchs contre les équipes de Jonzac (143 - 101), Reims (156 - 75) et Marseille (133 - 121).

Le vendredi matin, la victoire au dernier match de poule a qualifié l'équipe pour la finale où elle a affronté Marseille.

Le début de rencontre fut serré et aucune équipe ne parvint à se détacher (64 - 63 à l'issue des matchs simples). Les doubles se sont enchaînés avec la même intensité. Fort de son expérience de l'an

dernier où l'équipe Morandat avait perdu en finale, cette fois-ci, les élèves n'ont pas lâché et sont allés chercher chaque point. Marseille finit par craquer aux tout derniers instants. L'équipe du collège Yvon Morandat a arraché la victoire avec un score de 129 à 119, et a remporté le titre de champion de France. Et cerise sur le gâteau : un des membres de l'équipe s'est vu décerner la certification nationale en tant que jeune officiel.

Bravo à chacun d'entre eux !

### > Appel à candidature pour des services civiques

Le collège recherche des candidats pour des contrats de service civique afin d'assurer des missions d'éducation à la citoyenneté, à la santé et à la sécurité.

Le service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 18 à 25 ans, sans condition de diplôme.

Les personnes intéressées doivent proposer leur candidature sur le site du service civique sur lequel figure la fiche mission

[www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr)

## > Silence on lit !

Ensemble pour un pays de lecteurs

Depuis le mois de novembre 2017, tous les élèves et les adultes de l'école primaire du Village savourent une pause quotidienne de 15 minutes de lecture silencieuse. Cette action nouvelle en faveur de la lecture vient s'ajouter à celles déjà mises en place depuis plusieurs années à l'école du Village.



« Développer le goût de la lecture et amener nos élèves à une lecture fluide, essentielle à la réussite de la scolarité, est un axe fort de notre projet d'école, explique Pascaline Brisset, directrice de l'école. Depuis plusieurs années, les classes de grande section et de cours préparatoire travaillent avec Madame Guillemot, lectrice de l'association "Lire et faire lire" pour favoriser la transmission entre générations du goût de lire. Nous avons également la chance de travailler avec Fabienne Champet, bibliothécaire jeunesse municipale, qui accueille régulièrement nos classes à la médiathèque pour des animations de grande qualité autour des livres. Grâce à ce partenariat, plusieurs de nos classes s'engagent avec enthousiasme dans le "Voyage-lecture" ou le prix "Graines de lecteurs" qui développent l'envie de lire et d'échanger sur les lectures. Enfin, les élèves de CM2 retournent régulièrement en maternelle pour offrir des lectures aux petits, moments très appréciés des élèves. »

à toujours avec soi. Ce doit être un livre que le lecteur a choisi lui-même en fonction de ses goûts : roman ou essai, littérature classique ou contemporaine, théâtre, poésie, policier, aventure, science-fiction, essai historique, scientifique, BD... et dans la langue qu'il veut... Il n'y a ni programme, ni contrôle. De cette liberté de lire ce que l'on aime vient le plaisir de lire. Et du plaisir de lire vient l'enrichissement qu'apporte la lecture.

### > Un bilan très positif

Du côté des enseignants, même si la mise en place n'est pas toujours évidente en maternelle et nécessite de s'adapter, la démarche est concluante et tout se passe très bien. Les élèves sont demandeurs et tout le monde profite de ce retour au calme. « C'est un moment agréable qui permet une entrée facilitée dans les apprentissages », souligne Émilie Gayet, enseignante en CE2. Eléa (CM2) apprécie ce moment qui « permet aussi à ceux qui ne lisent pas chez eux de découvrir des romans », tandis que Flora (CM2) dit se sentir « mieux, plus calme après le repas et prête à travailler ». Emma, quant à elle, savoure ce moment « calme et silencieux qui lui fait découvrir des romans ».

### > Une pratique très simple

Tous les jours, à heure fixe, le silence se fait dans l'établissement pendant 15 minutes et tout le monde (élèves, professeurs, administratifs, employés...) lit un livre qu'on

### > Et du côté du collège ? L'essai est confirmé

Les collégiens, mais aussi les enseignants et les personnels du collège ont expérimenté l'opération « Silence, on lit ! » pendant trois semaines du 4 au 22 juin 2018. Cette démarche, qui prend de l'ampleur au niveau national, invite tout l'établissement à consacrer, chaque jour, avant la reprise des cours de l'après-midi, dix minutes à la lecture. Chacun est libre de s'évader dans la lecture de son choix. Tous les livres sont permis, sauf les manuels scolaires. Cette expérimentation a été une vraie réussite. Véritable moment de calme et de détente, ces dix minutes ont été vécues par tous comme une occasion de découvrir ou de goûter, à nouveau, au plaisir de lire ! De nombreux élèves sont revenus avec enthousiasme emprunter de nouveaux livres au CDI du collège. Plus de 300 livres ont été empruntés en l'espace d'une semaine ! Une expérimentation qui ne demande qu'à être renouvelée...

VIE LOCALE

SAVEZ-VOUS ?

Les conscrits ont démarré la tournée des maisons pour inviter les habitants à la soirée matefaims du 28 février 2019. Merci de leur réserver un bon accueil.

## > Le CCAS vous informe

Comme chaque année, le CCAS apporte, sous certaines conditions, des aides ponctuelles ou régulières auprès de différents publics.

### > Du côté des jeunes

Pour la rentrée scolaire, différentes aides peuvent être accordées :

- Aides pour les enfants et les jeunes de moins de 18 ans
  - Accès loisirs : sport (participation financière pour une licence...) et culture (adhésion à des cours de théâtre, musique...).

D'autre part, de nombreux organismes peuvent vous aider :

- Pass Région pour les lycéens  
Rendez-vous sur <https://jeunes.auvergnhonealpes.fr>
- Chéquiers jeunes pour les collégiens  
Rendez-vous sur <https://chequierjeunes.ain.fr/accueil>
- Caisse d'Allocations familiales  
Rendez-vous sur [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

- Les comités d'entreprise (CE)
  - Renseignez-vous auprès de votre employeur.
- Le CCAS, qui n'intervient que déduction faite des autres aides et s'il y a un reste à charge (liste ci-après non exhaustive) :
  - Aides accordées aux enfants de 4 à 16 ans pour les trajets scolaires
  - Aide extra scolaire pour les mercredis en journée avec repas ou en demi-journée avec repas (centre de loisirs)

À noter : toutes ces aides du CCAS sont soumises à conditions.

Pour plus de renseignements, contacter Jessica Marini, adjointe administrative à l'Action sociale et la solidarité.

Vous pouvez la joindre les matins du mardi au vendredi au 04 74 24 45 56

### > Du côté de nos aînés

Cette année, nos aînés ont été mis à l'honneur. En effet, pour la 2<sup>e</sup> année consécutive, le CCAS a organisé le 5 juillet un après-midi festif sur le thème de l'Europe. Une fois de plus, vous étiez très nombreux pour partager ce moment de convivialité.



### > Savez-vous ?

Le CCAS accompagne depuis des années les aînés en offrant aux personnes de 76 ans et plus des prestations diverses.

Pour cette fin d'année 2018, le CCAS vous propose au choix :

- Le traditionnel repas à la Salle des fêtes samedi 20 octobre à 12 h
- Ou deux repas « découverte » à la MARPA la Chenevière (ex Petite unité de vie « PUV »)
- Ou le colis de Noël, apporté à votre domicile sur rendez-vous.

Le coupon-réponse que vous avez reçu par voie postale est à retourner en mairie impérativement avant le 1<sup>er</sup> octobre.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter Jessica Marini (CCAS) au 04 74 24 45 56.

## > Du côté de la Médiathèque

### Séance de dédicaces

Madame Paulette Grondier, jeune auteure de 96 printemps et habitante de Saint-Denis, a dédié son livre **Bienheureux rutabagas** samedi 30 juin de 10 h à 12 h à la médiathèque. De nombreux lecteurs furent ravis de la rencontrer et de discuter avec elle pour partager leurs souvenirs de la guerre, encore bien présents pour la plupart. Une matinée conviviale et chaleureuse que Madame Grondier a beaucoup appréciée.



### > Contes d'ici et d'ailleurs

Petits et grands, venez rêver et écouter la conteuse vous transporter dans des mondes imaginaires et merveilleux :

- Samedi 15 septembre
- Samedi 20 octobre
- Samedi 17 novembre

Horaires :

- 10 h 30 : tout petits jusqu'à 3 ans
- 11 h : 4 ans et plus

Entrée libre.

### > Tu t'es vu quand t'as lu ?

Réunion du club des lecteurs « Tu t'es vu quand t'as lu ? » où chacun partage avec le groupe ses expériences de lecture. C'est l'occasion de parler des livres qu'on a aimés, mais aussi de la façon dont on aborde la lecture. De quoi passer un moment convivial et dans la bonne humeur entre lecteurs.

Samedi 22 septembre à 9 h 30.

Entrée libre.

Renseignements et inscriptions  
Médiathèque L'Odyssee - Tél. 04 74 24 45 43  
mediatheque@stdenislesbourg.fr

## > Élections

### Quelles démarches pour des modifications sur la liste électorale ?

Toute modification à effectuer (adresse, état civil...) doit être signalée en mairie avant le 31 décembre de l'année en cours au service élections.

Merci de fournir un justificatif du changement de situation (copie du livret de famille, de la carte nationale d'identité, d'un justificatif de domicile récent).

✓ **À noter** : seules les personnes dûment inscrites sur les listes électorales pourront voter aux prochaines élections européennes en mai 2019.

## État civil

### Naissances

Malo MARTIN (02/06), Léandre OBLET (06/06), Noah LYFOUNG (11/06), Apolline TEISSIER (12/06), Marwa KOURDANE (12/06), Éden MARCHAUD (13/06), Cylia GOUT (30/06), Amir EL MASMOUDI (02/07), Mia FERRAND (04/07), Axel PONCIN (08/07), Marius PAUGET (18/07), Léo MAINFROI (26/07), Arthur LOISY (23/08), Lilia BENABBOU (24/08).

### Mariages

Florent DUBIEF et Céline EL YABOUZI (18/08), Vincent BARBET et Sylvie DUBETTIER-GRENIER (01/09).

### Décès

Mireille CHATEAUVIEUX épouse DUMONT (21/06), Nicole PRÉVOST épouse DUPRÉ (25/06), Jean BERNARD (29/06), Carmela CARDULLO veuve GIANNOTTI (14/08), Bernard MARCHAND (15/08), Micheline BENOIST veuve STRICHER (17/08), Gabriel JOSSERAND (28/08).

Journal d'information municipale édité par la Mairie de Saint-Denis-lès-Bourg. Directeur de la publication : Christophe Darget-Lacoste - Rédaction : Guenaëlle Le Goff-Viard - Mise en page : Made in Com by Hervé Goyard (Bourg-en-Bresse) - Impression : Imprimerie Poncet - Tirage : 3 100 ex. - Crédits photographiques : mairie de Saint-Denis, associations, Jean-Paul Tourny - Distribution : Frédéric Hiernaux. Ce journal est imprimé sur un papier recyclé.

## Retour en images...



Repas guinguette



Boules fédérales



Retransmission de la finale du Mondial de foot à la salle des fêtes



Toute l'équipe du Sou des écoles



Vogue : départ rapide de la course pédestre



Vogue : les enfants prêts à en découdre !



Vogue : le peloton au passage sur la ligne d'arrivée



Vogue : des manèges sensationnels et impressionnants !

La vogue 2018



### > Commémoration du 11 novembre

#### La manifestation se prépare

Cette année, cela fera 100 ans que le 11 novembre, l'armistice a été signé mettant fin à la Grande Guerre qui a fait huit millions de morts et six millions de mutilés.

Afin de célébrer comme il se doit cet anniversaire, les préparatifs sont en cours. Toute personne intéressée et désireuse de participer est la bienvenue.

Nous recherchons également des véhicules anciens ayant traversé cette période trouble de notre histoire. Si vous possédez ou connaissez quelqu'un qui possède un tel véhicule, et si vous êtes intéressé, merci de contacter la mairie (Rita Monteiro, Conseillère déléguée à l'animation, la concertation et la proximité).



Médaille du travail remise à Evelyne Morier

## Agenda

### SEPTEMBRE

- **Vendredi 21**  
20 h 30 - Conférence Ain Nature et Santé - La Ferme
- **Samedi 22**  
13 h 30 - Concours de pétanque des Conscrits en 9 - La chaufferie

### OCTOBRE

- **Dimanche 7**  
Puces des couturières - Pôle Pyramide - salle des fêtes
- **Dimanche 14**  
8 h - Challenge Jean Dimet - La Boule joyeuse - 64 simples Poules M3/M4 - Astroboules
- **Mardi 16**  
9 h - 13 h et 16 h - 19 h - Dons du sang - salle des fêtes
- **Vendredi 19**  
20 h 30 - Conférence Ain Nature et Santé - La Ferme
- **Samedi 20**  
12 h - Repas du CCAS - salle des fêtes

### NOVEMBRE

- **Samedi 27**  
14 h - Concours de belote à la vache - Anciens Combattants et Prisonniers de guerre - salle des fêtes
- **Samedi 3**  
15 h - Concours de belote - secteur bouliste bressan - salle des fêtes - repas
- **Dimanche 4**  
14 h - Quine loto - Comité fleurissement - salle des fêtes
- **Dimanche 11**  
Commémoration Armistice 1918
- **Mardi 13**  
13 h 30 - Concours de belote coincée - Club Amitié Rencontre - salle des fêtes
- **Vendredi 16**  
20 h 30 - Conférence Ain Nature et Santé - La Ferme
- **Samedi 17**  
9 h 30 - Vente saucissons cuits - Donneurs de sang - parking Fromagerie
- **Samedi 17**  
19 h 30 - Raclette - Éducation populaire - salle des fêtes

### Zoom agenda

#### Le Comité des fêtes soufflera bientôt ses 50 bougies

C'est dimanche 25 novembre que le Comité des fêtes célébrera comme il se doit son 50<sup>e</sup> anniversaire. Pour l'occasion, un repas (sur réservation uniquement) se tiendra à la salle des fêtes à partir de 12 h. Alors, n'hésitez pas ! Réserver votre journée et venez nombreux à cet anniversaire où les membres du Comité vous attendent pour un agréable moment en toute convivialité.

- **Samedi 24**  
Bal des jeunes - Olympique Saint-Denis - salle des fêtes
- **Dimanche 25**  
12 h - Repas du 50<sup>e</sup> anniversaire du Comité des fêtes - salle des fêtes - sur réservation

www.stdenislesbourg.fr/  
Calendrier-des-fetes

